

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°4/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55
Membres titulaires présents : 39
Membres votants : 43

L'an Deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le mercredi 21 janvier, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaients présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE A.,
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE E., POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

Etaients excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CAPRON, MINET, LICOUR,
Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, LEULIER, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, DELVILLE, BOULLET, LEBLANC D., LEBLANC J-M. .

Pouvoirs :

Mr TIRMARCHE donne pouvoir à Mr DELASSUS,
Mr DELVILLE donne pouvoir à Mme ROUSSEL,
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA,
Mme LICOUR donne pouvoir à Mr DELATTRE.

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

**OBJET : CONTRIBUTION DISPOSITIF PLAN LOCAL INSERTION ET EMPLOI (PLIE)
2026**

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Nièvre et Somme à la Mission Locale, Insertion, Formation, Emploi du Grand Amiénois.

Vu la mise en œuvre du dispositif PLIE par la Mission Locale, Insertion, Formation, Emploi du Grand Amiénois après la réponse à l'appel à projets 2025 du Conseil Départemental de la Somme concernant l'accompagnement renforcé par des référents de parcours de personnes âgées de plus de 26 ans en demande d'insertion,

Vu le cofinancement attendu de ce dispositif par le Fonds Social Européen et 4 EPCI (Territoire Nord Picardie, Nièvre et Somme, Somme Sud-Ouest et Amiens Métropole), territoires couverts par le dispositif PLIE,

Le PLIE porté par la Mission Locale, Insertion, Formation, Emploi du Grand Amiénois, est un outil de proximité au service des actifs exclus du marché du travail de plus de 26 ans. Le PLIE propose un soutien individualisé et renforcé des parcours vers l'emploi adapté à chaque situation.

L'action du PLIE doit contribuer à la mise en œuvre du Programme Opérationnel National "Emploi Inclusion" du Fonds Social Européen + pour la période 2021-2027 et, en particulier, de l'axe prioritaire n°1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus », objectif spécifique « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés ».

Dans ce cadre, le PLIE constitue un outil d'animation, de coordination, d'innovation et de mise en œuvre des politiques, décidées à une échelle locale, en matière d'emploi et d'insertion professionnelle. Il a pour mission d'insérer dans l'emploi durable ou de faire accéder à une formation qualifiante toute personne rencontrant des difficultés dans son insertion professionnelle.

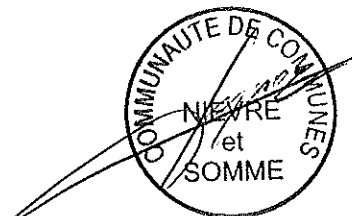
Vu la proposition du Vice-Président tendant à contribuer au bon fonctionnement du dispositif PLIE à hauteur de 15 000 € pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE de contribuer, en 2026, à la mise en œuvre du dispositif PLIE sus mentionné à hauteur de 15 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 février 2026 et de sa publication le 6 février 2026.

